

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 30 mai 2013

DCM N° 13-05-10

**Objet :** Vente de la maison forestière sise 49, rue des Carrières à Plappeville.

**Rapporteur : M. LIOGER, Adjoint au Maire**

En 1996 la Ville de METZ a acquis, par exercice du droit de préemption délégué par la commune de PLAPPEVILLE, la maison forestière sise 49 rue des Carrières à PLAPPEVILLE, cadastrée sous

ban de PLAPPEVILLE  
section n° 7  
parcelle n° 165  
d'une contenance de 52 ares 82 centiares (sol et maison)

afin d'être mise à la disposition d'associations, en particulier l'Association pour l'Aménagement et la Préservation du Patrimoine Architectural Naturel du mont "Saint-Quentin" (AAPPAN) pour ses activités associatives (sorties "nature" au bénéfice de la population scolaire, lieu de rencontre pour l'association, visites de groupes de scouts...).

Inutilisée et inoccupée pendant plusieurs années, la bâtie s'est fortement dégradée pour être finalement murée fin 2007 afin de mettre un terme à des occupations illicites.

La Ville de METZ a d'abord proposé de vendre l'immeuble à Metz Métropole ainsi qu'à la commune de PLAPPEVILLE mais aucune de ces deux collectivités n'a souhaité y donner suite.

Dans le cadre de la procédure de mise en vente par appel d'offres, la Ville a reçu une offre de Monsieur Jean-Charles LEFÈVRE, domicilié 51 Grand Rue à DORNOT, qui envisage d'y installer un gîte rural et d'y proposer des activités en lien avec la nature et l'environnement.

Le prix de vente est de 75 000 euros, conforme à l'évaluation de France Domaine.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues

**VU** l'évaluation de France Domaine,

**VU** la proposition d'achat faite par Monsieur Jean-Charles LEFEVRE, domicilié 51 Grand Rue à DORNOT,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DÉCIDE :**

- **DE CEDER**, en l'état, à Monsieur Jean-Charles LEFEVRE, domicilié 51 Grand Rue à DORNOT, la maison forestière sise 49 rue des Carrières à PLAPPEVILLE et cadastrée sous

ban de PLAPPEVILLE  
section n° 7  
parcelle n° 165  
d'une contenance de 52 ares 82 centiares (sol et maison),

- **DE REALISER** cette opération moyennant le prix de 75 000 euros payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique,
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire,
- **D'ENCAISSEZ** la recette sur le budget en cours,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tout document y afférent.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :  
L'Adjoint Délégué,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Secrétariat Général – Gestion Domaniale et Moyens Généraux

Commissions : Cession du Patrimoine, Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 3.2

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38

Absents : 17

Dont excusés : 9

**Décision : ADOPTEE A LA MAJORITE**